



A lire et prendre connaissance par le demandeur avant de remplir un formulaire de protection juridique FMEP

Marche à suivre

1. S'assurer que l'on fasse bien partie d'une association fédérée à la FMEP (retenue de la cotisation).
2. S'assurer que le motif du litige ne soit pas exclu de la protection juridique en consultant **l'art. 2** du règlement.
3. Prendre contact avec le président de son association ou avec le secrétariat de la FMEP.
4. Remplir entièrement le formulaire et faire un résumé succinct du litige avant de l'envoyer au président de l'association pour signature ou faire parvenir le formulaire rempli sous pli recommandé au secrétariat de la FMEP, Case postale 503, 1951 Sion.
5. Avant un accord formel, la demande doit être examinée par le Comité directeur.
6. La FMEP a aussi la possibilité d'intervenir directement pour défendre les intérêts du demandeur au sens de **l'art. 3** du règlement.
7. Après en avoir informé le secrétaire général de la FMEP (**art. 10**), prendre contact avec un avocat pour entamer les démarches judiciaires.
8. Les honoraires et frais découlant de la procédure sont remboursés après clôture des démarches judiciaires et l'affaire close (dans les limites de **l'art. 5** du règlement).

ATTENTION ; une demande de protection juridique peut être refusée si des démarches juridiques ont déjà été entreprises.